



1 – Postes ouverts aux candidatures

Conformément au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*, avis est donné que le Centre de services scolaire des Phares (CSSDP) aura à combler **3 postes d'administrateur** pour siéger au sein de son conseil d'administration à compter du **1^{er} juillet 2026**. Les personnes recherchées doivent avoir une expertise ou être issues des domaines suivants :

Domaine
Une personne issue de la communauté âgée entre 18 et 35 ans
Une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel
Une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines

Peut se porter candidat un représentant de la communauté domicilié sur le territoire du CSSDP, qui n'est pas membre du personnel du centre de services scolaire et qui possèdent les qualités et conditions requises.

L'entrée en fonction des nouveaux membres du conseil d'administration se fera le 1^{er} juillet 2026.

RESPONSABILITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)

Le CA du CSSDP est formé de cinq parents d'élèves, cinq membres de la communauté et cinq membres du personnel scolaire. Leur rôle est d'assurer une saine gestion des fonds publics, tout en veillant à ce que ses établissements bénéficient des conditions optimales pour la réalisation de leur mission éducative.

L'engagement des membres du CA se traduit par la préparation et la participation à des comités de travail et des séances publiques au cours desquelles seront adoptés les orientations et les grands encadrements ainsi que le budget de l'organisation.

Les membres du CA du CSSDP exercent leurs fonctions et pouvoirs en respectant les rôles et les responsabilités de chacun et dans une perspective d'amélioration des services éducatifs prévus par la loi et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement.

COMPÉTENCES ET PROFIL RECHERCHÉS

- Vouloir mettre à profit ses compétences, son expertise et son expérience dans le secteur de l'éducation au profit du déploiement d'une offre de service adaptée aux besoins de la clientèle étudiante ;
- Faire preuve de créativité et de leadership pour agir dans le meilleur intérêt du Centre de services scolaire et dans l'évolution de l'organisation ;
- Faire preuve d'engagement envers la mission et la vision et incarner les valeurs organisationnelles ;
- Être disponible à siéger aux séances du conseil d'administration et de ses comités de travail (environ 6 séances du conseil d'administration par année) qui se tiendront en fin de journée et en soirée et s'assurer d'une préparation par la lecture des documents avant la rencontre ;
- Posséder des habiletés de communication qui favorisent le dialogue ouvert et constructif ;
- Posséder un sens politique, repérer, comprendre et prendre en considération les enjeux organisationnels ;
- Posséder un sens éthique.

2 – Qualités et conditions requises pour se porter candidat

- Avoir 18 ans accomplis ;
- Être de citoyenneté canadienne ;
- Ne pas être en curatelle ;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* (chapitre E-2.3), de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années.
- Être domicilié sur le territoire du centre de services scolaire ;
- Correspondre à l'un des trois profils d'expertise suivant :
 - Personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel ;
 - Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines ;
 - Personne âgée de 18 à 35 ans.

3 – Motif d'inéligibilité des membres de la communauté

Sont inéligibles à la fonction de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire les personnes suivantes :

- un membre de l'Assemblée nationale ;
- un membre du Parlement du Canada ;
- un membre du conseil d'une municipalité ;
- un juge d'un tribunal judiciaire ;
- le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation électorale ;
- les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation ;
- un employé du centre de services scolaire ;
- un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal ;
- une personne qui occupe un poste au sein du conseil d'administration, sauf dans le cas d'une élection lors de laquelle le poste qu'elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d'exister ;
- une personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un autre poste de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire ;
- une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette condition vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis).

4 – Modalités de mise en candidature et désignation des membres

Pour soumettre sa candidature, il faut compléter le formulaire de mise en candidature, disponible sur le site Internet du CSSDP ou à la réception du Centre administratif, situé au 435, avenue Rouleau, Rimouski. La date limite pour déposer sa candidature est le 1^{er} mai 2026.

La désignation des membres représentants de la communauté a lieu par cooptation par les membres parents d'un élève et par les membres représentant le personnel lors d'une séance convoquée par la direction générale et tenue au plus tard le 26 mai 2026.

La direction générale informe les candidats de leur désignation ou non dans les plus brefs délais.

Pour tout renseignement supplémentaire relatif à la présente, il faut s'adresser à la direction générale, à l'adresse courriel suivante : dgphares@cssphares.gouv.qc.ca ou nous contacter au 418 723-5927, poste 1020.

DONNÉ À RIMOUSKI CE 2 AVRIL 2026
NANCY PRÉVÉREALT, DIRECTRICE GÉNÉRALE